

essentiellement Mogadiscio, la crise humanitaire a largement été surmontée dans le reste du pays.

Le Secrétaire général des Nations Unies a reconnu cette évolution dans son *Agenda pour la paix*, qui part du principe que la gestion des conflits exige toute une gamme d'outils dont, entre autres, le maintien de la paix. Les objectifs de la communauté internationale sont devenus plus ambitieux : prévenir les conflits, consolider ou rétablir la paix par des moyens diplomatiques comme la médiation ou les bons offices, maintenir la paix ou encore assumer la reconstruction politique et sociale de sociétés effondrées.

Certaines opérations reflètent un mélange de ces divers éléments. Le terme «maintien de la paix» a pris un caractère quelque peu élastique; on s'éloigne bien souvent du concept des forces d'interposition que l'on a connu à Chypre, par exemple.

Il est important de noter le contexte international qui a permis cette évolution. La fin de la confrontation entre les deux superpuissances a permis - au moins jusqu'ici - un degré de consensus sans précédent au sein du Conseil de Sécurité. Ce dernier a donc pu, ces dernières années, exercer une autorité qui lui est reconnue par la Charte des Nations Unies mais qui était restée sans effet jusque-là.

Il faut reconnaître, Monsieur le Président, que cette évolution chamboule nos idées préconçues sur la nature du maintien de la paix et sur la façon dont la communauté internationale doit répondre. Sans vouloir faire de la sèche terminologie, je pense qu'il est important de souligner que les nouveaux concepts utilisés par le Secrétaire général dans l'*Agenda pour la Paix* ne sont pas interchangeables. Le terme «rétablissement de la paix», se réfère à des activités essentiellement diplomatiques employées pour résoudre un conflit alors que celui «d'imposition de la paix» caractérise les situations où la communauté internationale utilise résolument la force contre un État membre, comme dans le cas de la guerre du Golfe. Ce qui complique les choses, c'est qu'un élément de force est de plus en plus souvent introduit dans les résolutions du Conseil de Sécurité mandatant des opérations de maintien de la paix. C'est le cas en Somalie ainsi qu'en Bosnie.

Les conséquences de cette évolution pour les Nations Unies sont évidentes : l'organisation se retrouve soudain obligée de gérer des opérations comprenant plus de 68 000 soldats à travers le monde. Cette augmentation a eu un grand impact sur le coût du maintien de la paix. Les quotes-parts du Canada au maintien de la paix, par exemple, sont restées stables, à 3,11 p. 100 du budget total de maintien de la paix de l'ONU depuis cinq ans. En termes absolus, cependant, les contributions du Canada sont passées de 10 ou 12 millions de dollars en 1991-1992 à environ